

Filtre K2

UTILISATION

- Filtre de protection respiratoire contre les risques majeurs.
- A utiliser avec un masque de protection respiratoire filtrant conforme à la norme EN 136 : 1989.
- Protection contre les substances toxiques suivantes : type K : ammoniac et dérivés organiques aminés.

CARACTÉRISTIQUES

- Boîtier métallique avec pas de vis de connection au masque conforme à la norme EN 148-1 : 1987.
- Filtration des gaz par deux couches successives d'un mélange homogène de charbons actifs et d'hopcalithe de type K.
- Poids : environ 235 grammes.
- Résistance respiratoire à un débit de 30 l/mn : environ 1,0 mb.

PERFORMANCES

- Capacité de protection selon les méthodes d'essai EN 141 : 1990.

CE 0158
EN 141 : 1990

Ce marquage atteste la conformité de ce filtre à la norme NF EN 141 : 1990 ainsi qu'à la directive CEE/89/686 relative aux équipements de protection individuelle soumis à un examen CE de type effectué par le laboratoire notifié n°0121 - BIA, et à un système de garantie qualité CE de la production sous le contrôle de l'organisme notifié n°0158 - DMT.

Limitations :

- Ne pas utiliser en dessous de 17% d'oxygène.
- Ne pas utiliser si la concentration en toxique est supérieure à 0,5% ou en présence de toxique immédiatement dangereux pour la santé.

Référence

Filtre K2 6242E70

Type et classe	Gaz ou particules d'essai	Concentration d'essai % en volume mg/l		Capacité minimale de filtration	Temps minimal de claquage
K2	Ammoniac NH ₃	0,5	3,5	4,2 g	40 mn



5, Allée des Bas Tilliers - 92238 Gennevilliers Cedex
Tél 01 47 92 92 92 - Fax 01 47 92 92 19
Email : cialfrance@comasec.com - Web : comasec.com